



## Division des droits des Palestiniens

Août 2009  
Volume XXXII, Bulletin n° 8

### Bulletin

#### **Relatif aux mesures prises par les organismes des Nations Unies et les organisations intergouvernementales concernant la question de Palestine**

#### Table des matières

	<i>Page</i>
I. Le Coordonnateur spécial des Nations Unies déplore l'expulsion par Israël des réfugiés immatriculés auprès de l'UNRWA à Jérusalem-Est. . . . .	3
II. Le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme fait rapport sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés à la suite des opérations militaires menées à Gaza . . . . .	3
III. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires évalue les conséquences humanitaires de deux années de blocus dans la bande de Gaza. . . . .	5
IV. Le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques présente un exposé au Conseil de sécurité . . . . .	6
V. Le Rapporteur spécial évalue la situation des droits de l'homme dans le territoire palestinien occupé. . . . .	10
VI. Le Coordonnateur spécial des Nations Unies salue le programme d'édification d'un État palestinien . . . . .	11

Le Bulletin peut être consulté sur le site Web du Système d'information des Nations Unies sur la question de Palestine à l'adresse : [unispal.un.org](http://unispal.un.org).

---

## **I. Le Coordonateur spécial des Nations Unies déplore l'expulsion par Israël des réfugiés immatriculés auprès de l'UNRWA à Jérusalem-Est**

*Le 2 août 2009, le Coordonateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne, Robert H. Serry, a publié la déclaration suivante concernant la situation à Jérusalem :*

Je déplore les actions totalement inacceptables menées aujourd'hui par Israël, à savoir l'expulsion par les forces de sécurité israéliennes de familles de réfugiés palestiniens immatriculés auprès de l'UNRWA de leurs maisons situées dans le quartier arabe de Sheikh Jarrah à Jérusalem-Est pour permettre aux colons d'en prendre possession. Ces actions sont contraires aux dispositions des Conventions de Genève relatives aux territoires occupés. Elles vont également à l'encontre des appels unanimes lancés par la communauté internationale, notamment le Quatuor, qui a récemment exhorté le Gouvernement israélien à s'abstenir de toutes provocations à Jérusalem-Est, notamment les démolitions de maisons et les expulsions de Palestiniens de leurs foyers. Ces actions accroissent les tensions et sapent les efforts internationaux pour créer des conditions propices à des négociations de paix fructueuses. L'ONU récuse les affirmations proférées par Israël selon lesquelles cette question est du ressort des autorités municipales et des tribunaux nationaux. Je demande à Israël de respecter le droit international et ses obligations découlant de la Feuille de route, et de mettre fin à de tels actes de provocation inacceptables à Jérusalem-Est.

## **II. Le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme fait rapport sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés à la suite des opérations militaires menées à Gaza**

*Le 10 août 2009, la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme Navanethem Pillay a publié le premier rapport périodique, demandé par le Conseil des droits de l'homme dans sa résolution S-9/1 intitulée « Graves violations des droits de l'homme dans le territoire palestinien occupé résultant en particulier des récentes attaques militaires israéliennes contre la bande de Gaza occupée ». Les conclusions et recommandations présentées dans le rapport sont reproduites ci-après (A/HRC/12/37) :*

77. Au cours de la période considérée, la situation des droits de l'homme dans le territoire palestinien occupé, déjà critique, s'est encore détériorée. Les recommandations faites par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et la Haut-Commissaire aux droits de l'homme dans des rapports récents sur la situation des droits de l'homme n'ont pas été prises en compte. Toutes les recommandations qui ont été faites par le Secrétaire général et la Haut-Commissaire s'adressent à tous les débiteurs d'obligations, demeurent valables et doivent être d'urgence mises en œuvre par les parties. En particulier, la Haut-Commissaire demeure gravement préoccupée de ce qu'Israël ne s'est pas encore conformé à l'avis

---

consultatif de la Cour internationale de Justice sur le mur et que la circulation des Palestiniens en Cisjordanie continue de faire l'objet d'importantes restrictions.

78. Ainsi qu'il a été souligné plus haut, il existe des éléments importants permettant de penser que de graves violations du droit international humanitaire ainsi que des violations flagrantes des droits fondamentaux ont été commises durant les opérations militaires qui se sont déroulées du 27 décembre 2008 au 18 janvier 2009, aggravées par le blocus que la population de Gaza a enduré dans les mois qui ont précédé l'opération Plomb durci et qui continue.

79. Dans l'ensemble du territoire palestinien occupé, des violations des droits de l'homme ont été signalées au cours de la période considérée, y compris des détentions arbitraires, des tortures et mauvais traitements, des exécutions extrajudiciaires, des expulsions forcées et des démolitions d'habitations, l'expansion des colonies de peuplement et les actes de violence qui y sont associés ainsi que des restrictions à la liberté de circuler et à la liberté d'expression. Si ces violations sont très préoccupantes en soi, la quasi totale impunité persistante face à ce type de violations (quel que soit le débiteur d'obligations responsable) est gravement préoccupante et est une cause fondamentale de leur persistance.

80. Cela étant, la Haut-Commissaire recommande ce qui suit :

- Le blocus de Gaza et les restrictions imposées à l'entrée et à la sortie de la Cisjordanie pour les personnes et les biens, ainsi qu'à l'intérieur de la Cisjordanie, constituent un châtement collectif au sens de l'article 33 de la quatrième Convention de Genève. La Haut-Commissaire demande à nouveau un allègement immédiat des restrictions en vue de la complète levée du blocus et des autres restrictions;
- Toutes les allégations de violation du droit international humanitaire et des droits de l'homme pendant les opérations militaires à Gaza doivent faire l'objet d'enquêtes menées par des mécanismes crédibles, indépendants et transparents, compte étant pleinement tenu des normes internationales relatives au respect de la légalité. Il est également extrêmement important de faire respecter le droit des victimes à réparation. Toutes les parties concernées, ainsi que les États et la communauté internationale dans son ensemble, devraient apporter leur plein appui et leur coopération à tous ces efforts. La Haut-Commissaire a souligné en particulier la nécessité d'une pleine coopération avec la mission indépendante d'établissement des faits créée par le Conseil des droits de l'homme et dirigée par le juge Richard Goldstone, et d'un plein soutien à ses activités;
- En ce qui concerne plus largement la situation dans le territoire palestinien occupé, il est essentiel d'aborder la question de l'impunité persistante des auteurs des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire afin d'éviter que la situation des droits de l'homme ne se détériore encore. Des enquêtes notamment devraient être menées concernant les cas signalés de détention arbitraire, de torture, de mauvais traitements et d'exécution extrajudiciaire. Un obstacle majeur à cet égard tient au fait que toutes les parties ont recours très fréquemment à des systèmes de justice militaire qui ne répondent pas aux critères internationaux en matière de garanties d'une procédure régulière. Il conviendrait de mettre fin à cette pratique;

- 
- Le Gouvernement israélien doit mettre un terme à l’expansion des colonies de peuplement, qui sont illégales. Il devrait également publier des plans de zonage viables et mettre au point un système de délivrance de permis de construire plus souple et qui ne soit discriminatoire pour personne, à Jérusalem-Est et dans d’autres lieux de Cisjordanie. Dans l’intervalle, la Haut-Commissaire demande l’arrêt immédiat des expulsions et des démolitions d’habitations palestiniennes. Il convient également que le Gouvernement israélien aborde d’urgence la question de la persistance de l’impunité des colons qui commettent des actes de violence tout en garantissant une protection efficace à tous, en particulier aux groupes vulnérables les plus touchés par ces actes;
  - En s’efforçant de promouvoir une solution politique dont le besoin est grand à un conflit qui dure depuis plus de 40 ans, la communauté internationale devrait faire en sorte que ce dénouement tant attendu soit ancré dans le droit international, en particulier le droit international relatif aux droits de l’homme et le droit international humanitaire, y compris l’avis consultatif de la Cour internationale de Justice. Il ne peut y avoir de paix durable sans respect des droits de l’homme et sans que les auteurs des violations des droits de l’homme ne soient tenus responsables de leurs actes.

### **III. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires évalue les conséquences humanitaires de deux années de blocus dans la bande de Gaza**

*Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a publié le 14 août 2009 un rapport sur les conséquences humanitaires de deux années de blocus de la bande de Gaza, dont le résumé analytique est reproduit ci-dessous.*

À la suite de la prise de contrôle de la bande de Gaza par le Hamas en juin 2007, Israël a imposé un blocus sans précédent à tous les points de passage à l’entrée comme à la sortie de la bande de Gaza. Le blocus a « emprisonné » 1,5 million de personnes dans l’une des zones les plus densément peuplées de la planète, entraînant une longue crise de la dignité humaine qui a eu des conséquences humanitaires liées principalement à la dégradation des conditions de vie de la population causée par l’érosion des moyens de subsistance et la dégradation progressive des infrastructures comme la qualité des services essentiels dans les domaines de la santé, de l’eau, de l’assainissement et de l’éducation.

Le blocus, actuellement dans sa troisième année, est venu s’ajouter aux cycles récurrents de violence et de violations des droits de l’homme, liés au conflit israélo-palestinien et à la prise de pouvoir de Gaza par le Hamas. Le refus d’autoriser les Palestiniens à quitter Gaza ou à se rendre librement en Cisjordanie, notamment lorsque leur vie, leur intégrité physique ou leurs libertés fondamentales sont menacées, constitue un autre aspect essentiel de la crise de la dignité humaine actuelle. Ce refus a eu un effet dévastateur pendant l’offensive militaire israélienne « Plomb durci », lancée le 27 décembre 2008, contribuant aux pertes importantes en vies humaines parmi les civils et au grand nombre de personnes gravement blessées et traumatisées.

---

L'offensive israélienne, qui a duré trois semaines, a également causé la destruction à grande échelle de maisons, des infrastructures et des moyens de production. Les restrictions imposées actuellement à la liberté de circulation des personnes et des biens à travers les points de passage à destination et en provenance de Gaza ont limité les capacités de tous les acteurs concernés de répondre aux besoins et aux défis apparus suite à l'offensive militaire la plus récente.

Ces trois derniers mois, Israël a autorisé l'entrée d'un petit nombre de camions transportant des marchandises qui étaient interdites dans la bande de Gaza, notamment des matériaux de construction, des équipements de filtration d'eau et d'assainissement et des matériels scolaires. Ces mesures sont certes les bienvenues, mais leurs effets positifs restent négligeables par rapport aux besoins actuels à Gaza.

Ce blocus a été qualifié de châtement collectif pour toute la population de Gaza par le plus haut responsable des questions humanitaires à l'ONU, John Holmes. L'ONU, le CICR, et de nombreux États et organisations humanitaires ont à maintes reprises exhorté le Gouvernement israélien à lever les restrictions aux points de passage et à permettre le libre accès aux zones agricoles de Gaza et une pêche sans restriction dans les eaux territoriales de Gaza. Ce sont là les premières mesures urgentes à prendre pour entamer la reconstruction des maisons et de l'infrastructure, relancer l'économie et rétablir la dignité humaine à Gaza.

Le blocus imposé en juin 2007 inclut :

- La fermeture de Karni, le point de passage commercial le plus grand et le mieux équipé, à l'exception de la bande transporteuse utilisée pour le transfert des céréales;
- Des restrictions radicales à l'importation de matériel agricole, des matériaux industriels et des matériaux de construction;
- La suspension de presque toutes les exportations;
- Une réduction des quantités de combustible industriel (utilisés pour alimenter la seule centrale électrique de Gaza), de benzène, de diesel et de gaz de cuisine;
- Une interdiction générale de circulation des Palestiniens par Erez, seul point de passage permettant d'aller en Cisjordanie, à l'exception d'un nombre limité d'« interventions humanitaires »;
- La fermeture du point de passage de Rafah, directement contrôlé par l'Égypte, sauf ouvertures intermittentes;
- Une réduction sensible des zones de pêche et des terres agricoles accessibles aux Palestiniens.

#### **IV. Le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques présente un exposé au Conseil de sécurité**

*Le 19 août 2009, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Oscar Fernandez-Taranco, a présenté au Conseil de sécurité un exposé sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine (S/PV.6182) dont voici un extrait :*

---

Depuis mon dernier exposé et le débat public du 27 juillet sur la situation au Moyen-Orient (voir S/PV.6171), plusieurs faits importants sont survenus sur le terrain, et la communauté internationale a poursuivi ses efforts pour créer les conditions d'une reprise et d'une conclusion rapides des négociations israélo-palestiniennes. L'Envoyé des États-Unis, M. Mitchell, s'est rendu dans la région le 29 juillet afin d'obtenir des engagements et des actions de la part des parties, notamment sur l'application des obligations de la phase I de la Feuille de route, ainsi que des mesures à l'échelle régionale décrites dans sa déclaration de Trieste en date du 26 juin. Les envoyés du Quatuor se sont réunis dans le bureau du Coordonnateur spécial à Jérusalem le 31 juillet et devraient se réunir à nouveau prochainement.

En Cisjordanie, l'Autorité palestinienne poursuit ses efforts pour imposer l'ordre public dans les villes et les villages palestiniens. Depuis la mi-juin, le nombre de Palestiniens blessés au cours d'opérations militaires israéliennes a considérablement diminué et nous espérons que cette tendance encourageante se poursuivra. Les attaques de colons israéliens contre les Palestiniens et leurs biens se sont poursuivies sans que les autorités n'interviennent. Au total, 24 Palestiniens, dont cinq enfants, et sept Israéliens, tous adultes, ont été blessés. Aucune mort n'est à déplorer.

Dans l'exposé du mois dernier, nous avons indiqué qu'Israël avait assoupli certaines des restrictions aux déplacements, améliorant l'accès à certaines villes de Cisjordanie et contribuant aux efforts pour améliorer les conditions de vie et promouvoir la croissance économique. Selon la Chambre de commerce de Naplouse, cette ville a enregistré une reprise, certes lente mais notable, des activités commerciales depuis le début de l'année. En outre, le Gouvernement israélien a annoncé qu'à partir du 5 août, il allait élargir à titre provisoire le créneau horaire des passages au pont Allenby ce qui, nous l'espérons, facilitera la circulation des centaines de milliers de Palestiniens qui se rendent en Cisjordanie. Cette mesure s'inscrit dans le prolongement de l'annonce de l'extension des horaires de passage pour les produits commerciaux également, ce qui contribuera grandement à faciliter les exportations palestiniennes.

Nous saluons ces initiatives et la déclaration du Gouvernement israélien qui a fait part de son intention de prendre des mesures supplémentaires pour faciliter l'accès et les déplacements. Cela est essentiel pour que les choses changent véritablement, car d'importants obstacles aux déplacements et à l'accès persistent en Cisjordanie, y compris autour de Jérusalem-Est, où on dénombre encore au total 614 barrages. Parmi les autres mesures qui favoriseraient considérablement le développement économique en Cisjordanie, on compte la suppression de l'obligation de permis pour les Palestiniens qui souhaitent se rendre dans la vallée du Jourdain; une amélioration notable de l'accès à Jérusalem-Est; l'augmentation du nombre des permis pour les Palestiniens travaillant en Israël; et l'augmentation des entrées de marchandises et le redéploiement des autorités douanières palestiniennes au pont Allenby. Il est également indispensable d'assouplir les restrictions sévères imposées au développement des infrastructures dans la zone C.

Nous demeurons préoccupés par le déficit budgétaire critique auquel doit faire face l'Autorité palestinienne. Nous nous félicitons des versements effectués récemment par des donateurs clefs qui se sont engagés à verser des contributions

---

élevées, et nous encourageons tous les donateurs à honorer les promesses faites à Paris en décembre 2007 et à Charm el-Cheikh en mars de cette année.

La poursuite des activités de peuplement à Jérusalem-Est et en Cisjordanie est une source de grave préoccupation.

...

Les mesures prises par Israël à l'appui des colons au cœur de Jérusalem-Est ont suscité de vives préoccupations pendant la période à l'examen. Le 2 août, après une décision de la Cour suprême israélienne, les forces de sécurité israéliennes ont expulsé de force neuf familles palestiniennes, soit 53 personnes, dont 20 enfants, de leurs maisons du quartier de Sheikh Jarrah. Sous la protection des forces de sécurité israéliennes, le bâtiment a été remis à une organisation de colons et des colons israéliens ont immédiatement occupé les lieux. Les familles expulsées vivent maintenant dans la rue à proximité des maisons dont elles ont été expulsées, et les tensions restent vives dans le quartier. Les projets d'implantation dans d'autres zones de Sheikh Jarrah font qu'environ 450 autres habitants de ce quartier risquent d'être eux aussi déplacés. En outre, le 5 août, huit Palestiniens ont été blessés au cours de heurts avec les forces israéliennes qui exécutaient des ordres de démolition dans le quartier d'Al-Bustan, à Jérusalem-Est.

Nous demandons de nouveau à Israël de respecter le droit international et ses obligations découlant de la Feuille de route, de mettre fin à ses actes de provocation, tels que les démolitions et les expulsions à Jérusalem-Est, et d'inverser le processus. Nous rappelons à Israël la position unanime du Quatuor concernant cette question, et que celui-ci a affirmé récemment que des actions unilatérales ne sauraient préjuger du résultat des négociations et ne seront pas reconnues par la communauté internationale.

J'en viens à présent à la situation à Gaza et alentour : la situation a évolué de manière préoccupante dans la bande de Gaza. En fin de semaine dernière, un groupe extrémiste se faisant appeler Jund Ansar Allah, équipé d'armes à feu, de roquettes et d'explosifs, s'est réfugié à l'intérieur d'une mosquée à Rafah, a déclaré un émirat islamique, et a critiqué le Hamas, estimant ses efforts pour lancer des attaques contre Israël et d'appliquer strictement la charia insuffisants. Après que ce groupe a rejeté les appels à la reddition lancés par le Hamas, de violents affrontements ont éclaté le 14 août, au cours desquels au moins 28 personnes ont été tuées et plus d'une centaine blessées, dont un certain nombre de civils non armés.

Les forces de sécurité de facto à Gaza et la branche militante du Hamas ont pris part aux actions menées contre ce groupe, et des mesures de sécurité renforcées ont été mises en place dans d'autres parties de la bande de Gaza. Ces événements renforcent les inquiétudes quant à la radicalisation de certains éléments à Gaza, ainsi que les dangers liés à la poursuite de l'entrée en contrebande d'armes et d'explosifs dans la bande de Gaza, à l'absence d'un cadre juridique approprié propre à garantir la sécurité et l'ordre publics, et à la nécessité de faire en sorte que toutes les parties respectent pleinement le droit international humanitaire afin de garantir la protection des civils.

Ces événements se sont déroulés pendant une période où il n'y a pas eu de victimes liées à la violence israélo-palestinienne. Il règne un calme relatif, imposé à Gaza, par le Hamas. Toutefois, deux attaques à la roquette et au mortier ont été lancées contre Israël par des groupes militants de la bande de Gaza, y compris une



---

attaque perpétrée le 9 août au point de passage d'Erez alors que des malades palestiniens étaient en train d'être évacués vers Israël pour y recevoir des soins.

En guise de riposte, les forces israéliennes ont mené un raid aérien contre les zones où sont situés les tunnels qui passent sous la frontière entre l'Égypte et Gaza. Elles ont également mené six incursions terrestres pendant la période à l'examen. Depuis le dernier rapport au Conseil, quatre personnes ont perdu la vie au cours d'accidents survenus dans ces tunnels. Néanmoins, la contrebande à grande échelle se poursuit. Associée au régime de bouclage, elle sape l'économie normale et les moyens de subsistance à Gaza, ainsi que les forces politiques modérées.

La résolution 1860 (2009) du Conseil, qui demande que des mécanismes soient établis pour prévenir le trafic d'armes et de munitions vers Gaza et la réouverture durable des points de passage, n'est toujours pas mise en œuvre. Dans l'ensemble, en moyenne 87 camions par jour ont été autorisés à entrer dans Gaza, par rapport à 78 par jour en juillet. Cela représente une augmentation considérable par rapport aux 18 camions par jour recensés en novembre 2008, avant le lancement de l'opération « Plomb durci ». Toutefois, en mai 2007, avant l'imposition du régime de bouclage général, 475 camions entraient chaque jour dans Gaza dans le cadre d'activités commerciales normales. Aujourd'hui, la vaste majorité des importations se limite aux denrées alimentaires et au matériel sanitaire, et l'entrée de tous les autres biens, y compris les biens nécessaires au relèvement, reste très limitée, voire interdite.

Malgré cela, certaines évolutions positives ont été enregistrées en ce qui concerne l'accès. Le 27 juillet, pour la première fois en 10 mois, Israël a autorisé la livraison de 100 000 litres de combustible diesel et de 40 000 litres d'essence à Gaza pour usage privé. Le 6 août, trois camions chargés de ciment et de barres de fer ont pu entrer à Gaza et livrer leur cargaison à la station d'épuration de la Régie palestinienne des eaux dans le nord de Gaza. Si elles sont les bienvenues, ces mesures ne sont pas suffisantes pour répondre aux besoins de la population civile de Gaza.

Des consultations sont en cours avec les autorités israéliennes pour étudier la proposition de l'ONU de lancer rapidement des activités de remise en état des écoles, des maisons et des dispensaires de Gaza. Nous espérons et attendons très prochainement une réponse claire de la part du Gouvernement israélien à ce propos.

Nous continuons d'appeler à la libération du caporal israélien Gilad Shalit. Nous espérons que les négociations entre les deux parties portant sur un échange de prisonniers se poursuivront en toute bonne foi afin de faciliter sa libération ainsi que celle d'une partie des plus de 11 000 Palestiniens détenus dans les prisons israéliennes.

Suite aux audiences publiques tenues à Gaza et à Genève et sur lesquelles des informations ont été communiquées le mois dernier, la mission d'établissement des faits dirigée par le juge Goldstone a achevé ses enquêtes et met actuellement la dernière main à son rapport qui est attendu au début du mois de septembre. Un exposé et un débat sur le rapport sont prévus le 29 septembre au Conseil des droits de l'homme.

Entre le 3 et le 10 août, le Fatah, le parti du Président palestinien Mahmoud Abbas, a tenu son sixième congrès à Bethléem, le premier en 20 ans et le premier dans le territoire palestinien occupé. La plupart des membres du Fatah résidant à

---

Gaza n'ont pu y participer car le Hamas les a empêchés de se rendre sur place, mais ils ont voté par téléphone. Le Président Abbas a été élu par acclamation dirigeant du Fatah et Président du Comité central du parti. Dix-neuf autres membres du Fatah, dont 14 n'étaient pas membres du précédent Comité central, ont été élus au nouveau Comité central, et un nouveau Conseil révolutionnaire a été élu.

Nous continuons de demander la réouverture de la liaison entre Gaza et la Cisjordanie dans le cadre de l'Autorité palestinienne légitime. Nous appuyons l'action de l'Égypte à cet égard et espérons que des pourparlers de réconciliation sincères reprendront prochainement.

Enfin, nous demandons instamment aux parties de réagir de façon positive, d'une part aux efforts entrepris pour créer les conditions favorables à une reprise et une conclusion rapides des négociations israélo-palestiniennes et, d'autre part, aux efforts visant à promouvoir la progression vers une paix régionale globale. Le Secrétaire général demeure déterminé à œuvrer avec les parties et ses partenaires internationaux pour mettre fin à l'occupation qui a débuté en 1967 et créer un État palestinien côte à côte et en paix avec Israël, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, et établir une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, à la Feuille de route et à l'Initiative de paix arabe.

## **V. Le Rapporteur spécial évalue la situation des droits de l'homme dans le territoire palestinien occupé**

*Le 25 août 2009, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Ban Ki-moon, a transmis le rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, Richard Falk, présenté conformément à la résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme. Ce rapport porte sur la période allant de décembre 2008 à juillet 2009 (A/64/328). Les recommandations figurant dans le rapport sont reproduites ci-dessous :*

a) Il conviendrait que l'Assemblée générale adresse à la Cour internationale de Justice une requête pour avis consultatif concernant les obligations et devoirs qui incombent aux États Membres de l'ONU en matière de coopération avec l'Organisation et ses représentants;

b) Il faudrait encourager les États Membres à recourir à leurs instruments nationaux, y compris les tribunaux, pour s'acquitter des obligations que leur imposent les articles 146 à 149 de la quatrième Convention de Genève en matière d'application du droit pénal international en ce qui concerne le territoire palestinien occupé;

c) Il conviendrait que le respect du droit international et des droits des Palestiniens par Israël fasse dorénavant partie intégrante des négociations de paix;

d) Il conviendrait d'envisager d'imposer des restrictions à la fourniture d'armes aux parties au conflit israélo-palestinien;

e) Il conviendrait d'établir le caractère illégal des colonies de peuplement israéliennes et de prendre des mesures qui aillent au-delà du gel des activités vers le démantèlement du mur, dans le respect des droits fondamentaux de toutes les personnes concernées;

---

f) Il conviendrait d'envisager de demander au Comité international de la Croix-Rouge ou à quelque autre instance désignée d'étudier les problèmes particuliers découlant de l'occupation prolongée et de formuler des recommandations à cet égard.

## **VI. Le Coordonnateur spécial des Nations Unies salue le programme d'édification d'un État palestinien**

*Le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne, Robert H. Serry, a publié la déclaration suivante le 25 août 2009 :*

Je me félicite de l'annonce faite aujourd'hui par le Premier Ministre Fayyad et me réjouis d'étudier de près le plan détaillé qu'il vient de présenter. Comme il me l'a expliqué, ce plan fait fond sur les efforts d'autonomisation considérables déployés ces deux dernières années par l'Autorité palestinienne. À l'ONU, nous continuerons de travailler étroitement avec l'Autorité palestinienne à l'appui de son programme d'édification d'un État palestinien.

En poursuivant dans cette voie, l'Autorité palestinienne met tous les autres protagonistes au défi de s'acquitter de leurs responsabilités et d'avancer rapidement et de manière décisive ces deux prochaines années. Des mesures d'autonomisation accrues sur le terrain de la part d'Israël, l'appui continu des donateurs et la création aussi rapidement que possible d'un État palestinien reconnu internationalement, vivant côte à côte et dans la paix et la sécurité avec Israël, doivent faire de ce programme une réalité.